



Jeudi 18 mars 2021

Le CNPA et l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA) signent une convention de partenariat

Quelques jours après le lancement du Collectif Forfait Mobilités Durables avec des acteurs majeurs des mobilités durables, le CNPA, à travers l'Alliance des mobilités, son métier dédié aux startups de la mobilité, signe un nouveau partenariat avec l'Association des Acteurs de l'Autopartage pour promouvoir cette solution de mobilité, communiquer sur ses avantages économiques et écologiques auprès des différents acteurs et en favoriser le développement partout en France. Il s'agit d'une nouvelle étape qui consacre l'engagement des entreprises du CNPA en faveur de la transition écologiques des mobilités.

Créée début 2020, l'Association des Acteurs de l'Autopartage a pour vocation de réunir tous les opérateurs d'autopartage en France ainsi que les fournisseurs de technologie. L'AAA se fixe pour objectif de promouvoir l'autopartage comme solution de mobilité durable auprès des usagers, des entreprises et des pouvoirs publics, et de permettre son développement pour le rendre accessible à tous.

Au niveau national, l'Association défend auprès des pouvoirs publics le rôle de l'autopartage dans les politiques de mobilité – réduction de la possession et de l'usage de la voiture individuelle et incitation au report modal et à la multimodalité via le développement des plateformes « MaaS » et la mise en œuvre du Forfait Mobilités Durables, etc. Au niveau local, l'Association se mobilise pour favoriser les initiatives locales permettant le développement de l'autopartage : déploiement de labels autopartage, mise à disposition d'autorisation de stationnement, de places de stationnement réservées et d'infrastructures de recharge et toute mesure incitant au report modal. L'Association sensibilise enfin les entreprises sur les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux liés à la mise à disposition d'une flotte de véhicules en autopartage auprès des salariés (réduction du coût de la mobilité, promotion de l'usage du véhicule électrique, etc.).

L'autopartage s'inscrit comme une solution de mobilité complémentaire des transports en commun et des autres modes de mobilités douces et partagées (marche, vélo, services en *free-floating*, covoiturage, etc.) permettant aux usagers de se déplacer de manière plus durable, en réduisant l'engorgement dans les villes et en contribuant ainsi à la réduction des émissions du parc automobile.

Le CNPA est pleinement convaincu que le développement de la mobilité partagée, dont l'autopartage fait partie, est l'une des clés de réussite de la transition écologique des mobilités. C'est donc naturellement que l'AAA est devenu un partenaire du CNPA pour promouvoir collectivement cette solution de mobilité.

Ce partenariat permettra aux membres de l'AAA d'accéder à des offres de service de l'Alliance des Mobilités et de participer aux réflexions et aux travaux menés par le CNPA et son métier Alliance des mobilités pour se faire connaître et faire évoluer la réglementation en faveur des nouvelles mobilités.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

L'AAA a initié aux côtés du CNPA des premiers travaux communs dans le cadre du Projet de loi Climat & Résilience, actuellement débattu à l'Assemblée nationale, pour promouvoir l'autopartage dans les futurs dispositifs publics et les politiques de mobilité (voies réservées aux mobilités partagées, tarifs de stationnement préférentiels, Forfait mobilités durables, etc.).

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.